



SEMINAIRE

Procédures d'asile aux frontières étatiques conformes à la Convention européenne des droits de l'homme et au droit international des réfugiés.

Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et mesures prises dans le cadre de l'exécution des arrêts

Organisé conjointement par le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et la Représentation de l'UNHCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg

AGENDA

Cour européenne des droits de l'homme, Salle de Séminaire

Strasbourg, 25 octobre 2024

Langues de travail : Anglais et Français

- 09:00 – 09:30** Inscription (accueil avec café et thé)
- 09:30 – 09:50** Discours de bienvenue et introduction du séminaire
Marko BOŠNJAK, Président, Cour européenne des droits de l'homme
- 09:50 – 10:20** Remarques d'introduction : Défis principaux auxquels les personnes cherchant une protection internationale font face aux frontières étatiques et principes du droit international des réfugiés applicables
Philippe LECLERC, Directeur, UNHCR Bureau Régional pour l'Europe, Genève
- 10:20 – 12:30** 1^{ère} Session : *Interdiction des expulsions collectives (Art. 4 Prot. IV), Admission au territoire et accès aux procédures pour les personnes demandant une protection internationale*
- 10:20 – 10:50** Principes essentiels de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'accès réel et effectif aux moyens d'entrer légalement sur le territoire et aux procédures d'asile
Armen HARUTYUNYAN, Juge, Cour européenne des droits de l'homme
- 10:50 – 11:20** Observations, Questions et Réponses
- 11:20 – 11:40** *Pause café et photographie de groupe (parvis de la Cour – sous réserve des conditions climatiques)*
- 11:40 – 12:30** Table Ronde modérée par **Filippos KARATSIDIS**, Procureur Public de Première Instance, Xanthi, Grèce ; avec le Juge **Jacek CHLEBNY**, Président, Cour Administrative Suprême, Pologne ; **Kaisa PÄRSSINEN-KNIGHT**, Juge Arbitre, Cour Administrative Suprême, Helsinki, Finlande, **Armen HARUTYUNYAN**, Juge, Cour européenne des droits de l'homme
- 12:30 – 14:00** *Déjeuner*
- 14:00 – 16:40** 2^{ème} Session : *Protection contre le refoulement en vertu de l'Art. 3 CEDH et Éloignement vers un « pays tiers sûr » - obligations procédurales et considérations juridiques en application du droit international*
- 14:00 – 14:20** Vue d'ensemble des principales difficultés rencontrées par les demandeurs de protection
Catherine WOOLLARD, Directrice, Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), Bruxelles

- 14:20 – 14:45** **Principes essentiels de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme**
Kateřina ŠIMÁČKOVÁ, Juge, Cour européenne des droits de l'homme
- 14:45 – 15:10** Observations, Questions et Réponses
- 15:10 – 15:30** **Mesures prises par les États pour mettre en œuvre les arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme**
Clare BROWN, Cheffe de division, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, Conseil de l'Europe
- 15:30 – 15:45** Observations, Questions et Réponses
- 15:45 – 16:00** *Pause café*
- 16:00 – 16:40** **Table ronde** modérée par la Juge de l'Upper Tribunal, **Judith GLEESON**, Juge Internationale Principale des Tribunaux, Juge Résidente Principale Adjointe de l'Upper Tribunal (Chambre de l'Immigration et de l'Asile), Royaume-Uni, avec **Luca PERILLI**, Juge, Cour Civile de Catane, Italie, Division Spécialisée pour l'Immigration, la Protection Internationale et la Libre Circulation des Citoyens de l'UE; **Michael HOPPE**, Juge, Cour Administrative Supérieure du Baden-Württemberg, Mannheim, Allemagne, Vice-Président de l'IARMJ-Europe; **Kateřina ŠIMÁČKOVÁ**, Juge, Cour européenne des droits de l'homme
- 16:40 – 17:00** **Conclusion et Observations finales**
Andreas WISSNER, Représentant de l'UNHCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg
Abel CAMPOS, Greffier adjoint de la Cour européenne des droits de l'homme
- 17:00 – 18:00** *Réception*